



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 MARS 2026

Délibération n° 16-2026
Rapporteur : Mickael PEREIRA

Votants : 27

L'an deux-mille-vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mickael PEREIRA, 1^{er} adjoint, en suppléance de Madame le Maire empêchée.

Présents : Mickaël PEREIRA, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Pascal SEJOURNE à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE

Absents : Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER

Date de la convocation : mardi 24 février 2026

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2026

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N°04-2026 : portant validation de l'offre de la société Skinsoft pour la maintenance, l'hébergement et les sauvegardes du logiciel de gestion du musée

- De valider l'offre de la société Skinsoft pour la maintenance, l'hébergement et les sauvegardes du logiciel de gestion du musée pour un montant de 4 133,43 € HT.

DECISION N°05-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Rislecyclette

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Rislecyclette

DECISION N°08-2026 : portant validation du devis de la société EGP Elec pour l'éclairage LED du terrain de tennis couvert avenue de l'Europe

- De valider le devis de la société EGP Elec pour l'éclairage LED du terrain de tennis couvert avenue de l'Europe pour un montant de 9 500 € HT.

DECISION N°09-2026 : portant validation du devis de la société Concept Urbain pour l'achat de corbeilles de mobilier urbain

- De valider le devis de la société Concept Urbain pour l'achat de corbeilles de mobilier urbain pour un montant de 3 990 € HT.

DECISION N°162-2025 : portant validation d'une offre de la société SASU Gravi Frimpe pour le remplacement de dégaines du mur d'escalade

- De valider l'offre de la société SASU Gravi Frimpe pour le remplacement de dégaines du mur d'escalade un montant de 3 436,70 € HT.

DECISION N°10-2026 : portant validation de l'offre de la société Citeos pour les travaux de pose de bornes escamotables Place de l'ancien Hôtel Dieu

- De valider l'offre de la société Citeos pour les travaux de pose de bornes escamotables Place de l'ancien Hôtel Dieu pour un montant de 41 295,20 € HT

DECISION N°11-2026 : portant demande de subventions pour le Festival Côté Cour Côté Jardin – 20 ans

De solliciter :

- une subvention auprès de la Région Normandie
- une subvention auprès du Département de l'Eure

pour le projet culturel « Festival Côté Cour - Côté Jardin 20 ans » qui se déroulera du 10 au 14 juillet 2026.

Estimation du coût global de la manifestation TTC	104 970 €
Subvention Région Normandie	6000 €
Subvention Département de l'Eure	12 000 €
Fonds propres (Ville de Bernay)	86 970 €

DECISION N°12-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Archeo 27

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Archeo 27

DECISION N°13-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Au gré des Ondes

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Au gré des Ondes

DECISION N°14-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Au passe-temps bernayen

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Au passe-temps bernayen

DECISION N°15-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay bienvenue

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay bienvenue

DECISION N°16-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay Burkina Faso

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay Burkina Faso

DECISION N°17-2026 : portant validation du devis de François PUGHEOL pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des vitraux des bâtiments de la Ville

- De valider le devis de François PUGHEOL pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des vitraux des bâtiments de la Ville d'un montant de 18 000 € HT

DECISION N°20-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bleu Banane

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bleu banane

DECISION N°21-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Cercle philatélique et toutes collections

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Cercle philatélique et toutes collections

DECISION N°22-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Chorale de la Charentonne

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Chorale de la Charentonne

DECISION N°24-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Collectif ubique

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Collectif ubique

DECISION N°25-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité de jumelage

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité de jumelage

DECISION N°26-2026 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Déclic

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Déclic

DECISION N°27-2026 : portant validation du devis de Tony Fanton pour la venue d'un carrousel pour l'ouverture de Bernay Scintille 2026

- De valider le devis de Tony Fanton pour la venue d'un carrousel pour l'ouverture de Bernay Scintille 2026 d'un montant de 4 800 € HT.

DECISION N°28-2026 : portant apport financier de co-production pour le projet culturel Année Européenne des normands 2027 avec la création théâtrale « Judith, es-tu là ? »

- D'apporter un soutien financier de co-production à hauteur de 6 000 € à la Compagnie d'Après pour le projet culturel Année européenne des normands 2027 avec la création théâtrale « Judith es-tu là ? »

DECISION N°30-2026 : portant validation du devis de la société 8e art pyrotechnie pour la prestation du feu d'artifice du 14 juillet 2026

- De valider le devis de la société 8e art pyrotechnie pour la prestation du feu d'artifice du 14 juillet 2026 pour un montant de 6 000 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/03/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er adjoint au Maire

